d'ouvriers, vingt-quatre étaient placés en chômage partiel; six commandes arrêtés, dont quatre ouvriers sont rappelés.

Nous donnons ci-dessous la liste des établissements de ces deux dernières catégories et le nombre des ouvriers mômeurs.

Tourcoing. — Ouvriers mômeurs : Jonnes 60 ; Mouve Duvelle 80 ; Lamoureux 160 ; Dequeker Frères 120 ; Howard Dervaux 120 ; Jacquemart 80 ; Bilt, Frères, 200 ; Vandenbrouck-Masure 40 ; Roussel Mullier 130 ; Roelsmaet-Deconinck, 70 ; Félix Cauller, 40 ; Destombes-Grau, 30 ; Deschemacker ; Dewavrin, rue Claire Lemaire, 18 ; Dillies et Stoels, 150 ; Valentin et fils, 160 ; Motte-Dewavrin, 160 ; Pollet-Hassebroucq, 50 ; Cornille-Dervaux, 30 ; Tiertinck Frères, 30 ; Pollet-Chapelle, 90 ; Cauliez, père fils et Delaoutre, 19 ; Pallot, 25.

Les établissements en chômage complet étaient : Duvilliez-Motte ; Debuchy ; Catteliau ; Demoulin, rue des Piats ; Félix Lorthiois ; et Triquet-Baudain.

Pour ces deux derniers, le chômage était nécessité par suite de réparations.

Le nombre d'ouvriers en chômage pouvait donc être évalué hier au chiffre de 3000 environ.

Pas d'incidents

La journée d'hier s'est passée sans aucun incident ; la troupe est toujours préposée à la garde des établissements industriels.

On commencerait à relever les gardes là où leur présence ne semble plus indispensable.

Arrestations pour faits de grève

Les arrestations suivantes ont été opérées pour faits relatifs à la grève, bris de clôture ou entrave à la liberté du travail :

Henri Drouin, 28 ans, débourreur, né à Reckem, demeurant au Pont de Neuville ; Désiré Tiberghien, 32 ans, débourreur, rue de l'Amiral Courbet ; Alphonse Lingre, 29 ans, lisseur, né à Tourcoing, demeurant à Mouvaux ; Fulthne Desmarlière, femme Flageul, 28 ans, soigneuse, née à Roubaix, demeurant rue de la Folie.

La troupe

Il est arrivé hier matin, à Tourcoing, un escadron du 26 chasseurs à cheval, en garnison à Rouen, qui s'ajoutera à l'escadron du 6e dragons, d'Evreux. L'effectif des troupes reste le même.

A LENS

Lens, 7 mai. — Le sieur Lancry, de Liévin, arrêté au sous, lors de la manifestation du 1er mai, a été condamné à huit mois de prison.

On constate avec satisfaction que le service d'ordre est admirablement organisé et on se félicite vivement le commandant de gendarmerie Coulin qui le dirige avec un tact et une énergie qui ont évité bien des conflits.

Le lieutenant de gendarmerie Gesl, blessé le 1er mai est dans un état satisfaisant.

Toujours un peu de logique

Par la réponse que nous adresse le *Réveil du Nord* le *Réveil du Nord* suppose que ce journal n'avait aucun rédacteur à Lens le 1er mai et c'est si naïf! pu constater que la lutte n'est produite rue de la place de la Gare et qu'alors la présence de M. le Sous-Préfet de Béthune était inutile soit sur la Grand'Place, soit sur le boulevard des Ecoles ou tout autre point de la ville où régnait le calme le plus absolu.

Quant à l'argumentation formulée contre M. le Préfet du Pas-de-Calais nous nous contentons de dire que nous la trouvons bien fantaisiste.

Ceci dit nous n'ajouterons plus cette question. Cependant concluons : Si les faits reprochés à M. le Préfet et à M. le Sous-Préfet sont exacts comme le prétend le *Réveil du Nord*, il nous semble que M. André Dupire, *Réveil de Lens* manquerait gravement à son devoir en n'interpellant pas M. le Ministre de l'intérieur dans une prochaine séance pour obtenir contre ces fonctionnaires une mesure sévère ; — mais nous sommes rassurés sur ce point, car l'honorable représentant a pu apprécier lui-même la correction d'attitude de M. le Sous-Préfet.

MINES DE COURRIÈRES

Fin de la grève

Courrières, 7 mai. — La réunion annoncée à Billy-Montigny n'a pas eu lieu ce matin car le travail avait repris complètement partout. Nous avons constaté l'heureuse influence du citoyen Pédy qui depuis le début de la grève, rendu avec une admirable énergie aux délégations des chômeurs.

AUX MINES DE DROCOURT

Lens, 7 mai. — Les mineurs de Drocourt sont absolument décidés à suivre l'exemple des mineurs d'Hénin et à reprendre le travail demain matin.

Le calme régnait hier et ne paraît pas devoir quitter ce pays.

Le bassin houiller du Pas-de-Calais rentrera donc au calme absolu.

AUX MINES DE DOURGES

Ouvriers congédiés et ouvriers mécontents

Douai, 7 mai. — La compagnie des mines de Dourges a renvoyé cinquante-deux ouvriers pour entrave à la liberté du travail et pour avoir été les instigateurs de la grève. Parmi ces ouvriers, les nommés Désiré Gaillard, Narcisse Desmond, Narcisse Verdeyrout tous ont été condamnés à la prison de plusieurs mois.

A HENIN-LIETARD

Cessation de la grève

Hénin-Lietard, 7 mai. — Aujourd'hui à midi une réunion a eu lieu à la salle Lonquéty, réunissant personnel et syndicaux. Après des discours, les délégués de bon sens du citoyen Pédy, la reprise du travail a été votée à l'unanimité. Les esprits sont calmes.

Dans le bassin houiller du Pas-de-Calais

En attendant

Lens, 7 mai. — Une certaine détente semble se faire dans les esprits ; la situation s'améliore dans le bassin houiller.

Aux mines de Lens, hier, la nuit a été calme ; il n'y a circulé que fort peu de grévistes et la reprise du travail va en s'accentuant. A la fosse 3, 87 ouvriers travaillent sur 150 ; à la fosse 4, 125 sur 250 ; à la fosse 5, 125 sur 300 ; à la fosse 6, 325 sur 400 ; à la fosse 7, 300 sur 450.

Ensemble, il ne manque pas plus de 500 ouvriers.

Dans la concession de Dourges, la nuit a été assez agitée ; cependant, la reprise du travail s'est opérée bien rapidement après les vacances.

Quelques-uns des ouvriers sont demeurés ; ils sont dans leur droit, puisque, en vertu de la loi de 1884, le travail sera suspendu pendant quinze jours.

Dans certaines mines, les travaux ne peuvent être repris que par un nombre d'ouvriers suffisant pour éviter la perte de la mine, ou pour éviter de grosses dépenses pour remettre en état les installations.

Dans d'autres mines, les travaux ne peuvent être repris que par un nombre d'ouvriers suffisant pour éviter la perte de la matière première